



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que l'ASBL CENTRE REGIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE dont le siège est établi Chaussée de Wavre, 4 à 1360 Perwez a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Jauche, cadastré sous Ramillies, 2<sup>ème</sup> Division Autre-Eglise, Section C, n° 577/S

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UN IMMEUBLE DE 14 APPARTEMENTS ET UNE CRECHE DE 36 PLACES & REGULARISER UNE MODIFICATION SENSIBLE DU RELIEF DU SOL**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 §1<sup>er</sup> :  
« 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **16/08/2018** au **30/08/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 25/08/2018 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous pris préalablement auprès du service en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 06/08/2018 au 30/08/2018

À Ramillies, le 26/07/2018.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Pour le Bourgmestre absent,  
Par délégation,  
L'Échevine,

M. LOPPE